

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-049838-150

DATE : LE 30 MAI 2016

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DAVID R. COLLIER, J.C.S.

DANS L'AFFAIRE DE LA :
Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. (1985), ch.
C-36, telle qu'amendée :

**9323-7055 QUÉBEC INC. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis
International inc.)**

Débitrice

et

RAYMOND CHABOT INC. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur/Contrôleur

**ORDONNANCE POUR UNE DEUXIÈME PROROGATION
DE LA PÉRIODE DE SUSPENSION DES PROCÉDURES**

[1] **VU** la Demande pour une deuxième prorogation de la période de suspension des procédures présentée par le Demandeur-Contrôleur en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **Demande** »), la déclaration sous serment de Jean Gagnon déposé au soutien de celle-ci et les représentations des procureurs présents à l'audience;

[2] **EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :**

[3] **DÉCLARE** que les avis de présentation de la présente demande sont appropriés et suffisants, nonobstant le paragraphe n° 44 de l'ordonnance initiale prononcée le 9 décembre 2015 (l'« Ordonnance initiale »);

[4] **PROROGE** la Période de suspension (telle que définie à l'Ordonnance initiale) et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 13 septembre 2016;

[5] **LE TOUT sans frais de justice.**



DAVID R. COLLIER, J.C.S.

Me Alain Tardif
Me Gabriel Faure
MCCARTHY TÉTRAULT
Procureurs du demandeur/contrôleur

Me Gerry Apostolatos
LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS
Procureurs du comité des créanciers

Me Jean Lozeau
Me Josée Brière
JOLI-COEUR LACASSE
Procureurs de la partie prenante

Date d'audience : Le 30 mai 2016